006-200039667-20181203-2018_15-DE Regu le 04/12/2018



Assemblée du GECT / Assemblea del GECT Séance du 3 décembre 2018 / Seduta del 3 dicembre 2018

Délibération n°2018-15 / Deliberazione n.2018-15

Adoption des comptes-rendus de la séance du 29 mars 2018 Approvazione del verbale della seduta del 29 marzo 2018

Membres présents / Membri presenti :

Sig. Paolo SALSOTTO, Sig. Paolo MOLINARO, Sig. Fulvio DALMASSO, M. Jean-Pierre VASSALLO, M. Fernand BLANCHI

Membres excusés / Membri scusi :

M. Charles-Ange GINESY

Vu les délibérations n°2017-01 et n°2017-02 de l'assemblée transfrontalière du 6 mars 2017 relatives à la nouvelle présidence et à la nouvelle composition de ladite assemblée ;

Vu les statuts du GECT et notamment l'article 15 ;

Vu les projets de compte-rendu des séances du 29 mars 2018 présentés par le directeur ;

Sur proposition du président ;

Viste le deliberazioni n. 2017-01 e n. 2017-02 dell'Assemblea Transfrontaliera del 6 marzo 2017 relative alla nuova presidenza ed alla nuova composizione dell'assemblea del GECT;

Visto lo statuto del GECT e in particolare l'articolo 15;

Vista le bozze di verbali delle sedute del 29 marzo 2018 presentata per il direttore ;

Su proposta del presidente :

L'assemblée du GECT-Parc européen, après en avoir délibéré : L'assemblea del GECT-Parco europeo, dopo aver deliberato:

Article unique: adopte les comptes-rendus des séances du 29 mars 2018, à 10 heures 30 et à 12 heures, annexés à la présente délibération.

006-200039667-20181203-2018_15-DE Regu le 04/12/2018

Articolo unico: approva i verbali delle sedute del 29 marzo 2018, delle ore 10,30 e 12,00, allegati alla presente deliberazione.

Cette délibération est adoptée à 5. voix pour, .Q. voix contre, .Q. abstention(s)

La presente deliberazione è adottata con 5.. voti favorevoli, Q. voti contro, Q. astensione (i)

Fait à Tende, le 3 décembre 2018

Le président du GECT / Parc européen Alpi Marittime-Mercantour

Le directeur du GECT / Parc européen Alpi Maritime-Mercantour

Paolo SALSOTTO

Christophe VIRET

006-200039667-20181203-2018_15-DE Recu le 04/12/2018



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU GECT

"Parc Européen \ Parco Europeo Alpi Marittime \ Mercantour" du 29 mars 2018 à 10h30

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois de mars à 10h30, dans la salle de réunion du Centre de visite du Parco Alpi Marittime situé à Vernante Ss 20 du Col de Tende n. 12, l'Assemblée du GECT — Groupement Européen de Coopération Territoriale "Parc Européen \ Parco Europeo Alpi Marittime \ Mercantour", légalement convoquée, s'est réunie en session ordinaire.

L'ordre du jour était le suivant:

- 1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée du 28 novembre 2017
- 2. Information sur le recrutement de Sophie Poudou en tant que coordinatrice du projet PATRIM du PITER ALPIMED
- 3. Etat d'avancement du dossier de candidature au Patrimoine Mondial de l'Humanité (gouvernance, actions à conduire en 2018 et recherche de financements)
- 4. Etat d'avancement du PITER ALPIMED (calendrier de démarrage des projets déposés, échéances pour la rédaction des 2 autres projets, gestion financière)
 - 4.1 Approbation du projet COORD COM du PITER ALPIMED
 - 4.2 Approbation du projet INNOV du PITER ALPIMED
 - 4.3 Approbation du projet PATRIM du PITER ALPIMED
- 5. Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Questions diverses

⊏taient presents;
SALSOTTO Paolo

GINESY Charles-Ange MOLINARO Paolo BLANCHI Fernand Président / APAM Vice Président Représentant APAM PRESENT PRESENT PRESENT

BLANCHI Fernand VASSALLO Jean-Pierre Représentant PNM . Représentant PNM

PRESENT PRESENT

Également présents:

VIRET Christophe
CANAVESE Giuseppe
CHAFFARDON Guillaum

Directeur du GECT et du PNM

Directeur APAM et Directeur-adjoint du GECT

CHAFFARDON Guillaume Secrétaire-adjoint général du PNM

QUARANTA Daniela Employée APAM en qualité de secrétaire verbalisante POUDOU Sophie Coordinatrice du projet PATRIM au sein du PITER ALPI MED

Le quorum étant atteint, M. Paolo Salsotto, président, déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée du 28 novembre 2017

Le procès-verbal de l'Assemblée du 28 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres de l'Assemblée.

006-200039667-20181203-2018_15-DE Regu le 04/12/2018

Information sur le recrutement de Sophie Poudou en tant que coordinatrice du projet PATRIM du PITER ALPIMED

Suite à un appel à candidature lancé par le Parc européen, le premier employé du GECT a été recruté le 2 janvier 2018. M^{me} Sophie Poudou a été retenue notamment pour ses expériences professionnelles précédentes. Son rôle de coordinatrice technique a pour vocation de préparer le démarrage du PITER ALPIMED PATRIM et d'assurer le suivi du dossier des « Alpes de la Méditerranée ». Son poste est basé à Nice mais elle sera amenée également à travailler en Italie.

Ce recrutement est financé, depuis février 2018, par le Plan Intégré Territorial PITER ALPIMED, déposé le 31 janvier 2018. Le salaire du mois de janvier 2018 a été pris en charge sur les fonds propres du GECT.

3. Etat d'avancement du dossier de candidature au Patrimoine Mondial de l'Humanité (gouvernance, actions à conduire en 2018 et recherche de financements)

M. Giuseppe Canavese fait une point sur l'état d'avancement de la candidature UNESCO au patrimoine

Le dossier, centré sur le critère VIII géologique, a été déposé le 31 janvier 2018 par le Ministère italien au nom des 3 Etats : Italie, France, Monaco. Il a été ensuite transféré à l'UICN, l'organisme vérificateur. Le calendrier :

- avril/mai : réponse d'ordre technique. Il sera certainement nécessaire d'intégrer au dossier les réponses aux éventuelles remarques de l'UICN
- septembre/octobre : visite sur site des experts
- été 2019 : réponse officielle annoncée lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO

La candidature couvre 79 communes, soit 268 000 hectares. Il est donc impératif d'associer les collectivités locales et les acteurs du territoire aux actions qui seront menées.

Par ailleurs, ce projet a été jusqu'à présent financé par les deux Parcs et les co-candidats. Compte-tenu du coût estimé pour la poursuite de la candidature (90 000 euros pour le volet accueil et communication), il convient désormais que chaque Etat recherche des financements extérieurs. La France a obtenu des aides financières de la part d'Allianz et des CD06 et 04.

De plus, il est prévu de relancer par courrier la province d'Imperia, les Jardins botaniques de Hanbury et le Parco Alpi Liguri pour le règlement de leurs cotisations.

Si la candidature est inscrite du la Liste du patrimoine mondial, une réflexion devra être menée pour associer l'ensemble du territoire et notamment les communes. Un comité restreint sera désigné, dont le GECT sera le secrétariat général, pour la gestion du Bien.

Le président explique que le GECT envisage de réaliser des séquences vidéo, pour disposer, avant l'été, d'un outil simple pour expliquer le processus.

Une rencontre avec l'Association pour le patrimoine des paysages viticoles des Langhe-Roero et du Monferrato (déjà reconnus comme Patrimoine Mondial) sera organisée prochainement. Les membres seront avertis une fois que la date aura été fixée et pourront, s'ils le souhaitent, participer à cette séance de travail. M. Fernand Blanchi souligne que cette réunion est très importante pour la gestion future car elle permettra de voir un exemple concret.

M. Christophe Viret, remercie M. Giuseppe Canavese ainsi que Mme Laurence Dalstein, pour le travail qu'ils ont accompli.

M. Jean-Pierre Vassallo souligne également l'importance de la présence de Monaco en tant qu'Etat-partie dans la candidature.

4. Etat d'avancement du PITER ALPIMED (calendrier de démarrage des projets déposés, échéances pour la rédaction des 2 autres projets, gestion financière)

M. Christophe Viret, présente les 4 projets simples :

- PATRIM, dont le GECT est le chef de file et INNOV avec la Chambre de Commerce de Cuneo comme chef de file ont été déposés le 31 janvier 2018.
- les projets CLIMA (Ligurie) et MOBIL (Métropole) seront déposés après le 15 juillet 2018.

Dans le cadre du projet PATRIM, le GECT disposera d'un budget de 740 600 euros. Au total, le GECT devrait gérer directement environ 1 300 000 euros. Toutefois, les fonds européens nécessitent une avance de trésorerie et il est donc nécessaire de trouver une solution afin de réaliser les actions prévues.

Mme Sophie Poudou, présente le projet PATRIM qui prévoit de la gestion administrative, de la

006-200039667-20181203-2018_15-DE Regu le 04/12/2018

communication en vue de faire du territoire une terre de randonnée (travaux sur le réseau de sentiers dans les Alpi Marittime, le Mercantour et dans les Alpes Liguriennes).

M. Giuseppe Canavese, explique que dans le cadre du projet MOBIL un travail de mise en valeur de la ligne Cuneo-Nice sera réalisé.

Enfin, au sein du projet CLIMA, le GECT se concentrera sur les refuges et travaillera à la sensibilisation des usagers pour ce qui concerne la ressource en eau et avec les gérants des refuges pour mettre en place des systèmes à faible consommation.

M. Christophe Viret, invite à approuver l'engagement du GECT pour les projets suivants :

- COORD COM avec un budget de 44 362,00 €
- INNOV avec un budget de 151.000,00 €
- PATRIM avec un budget de 740.600,00 €

4.1 Approbation du projet COORD COM du PITER ALPIMED

Le projet COORD COM du PITER ALPIMED est approuvé à l'unanimité -

4.2 Approbation du projet INNOV du PITER ALPIMED

Le projet INNOV du PITER ALPIMED est approuvé à l'unanimité

4.3 Approbation du projet PATRIM du PITER ALPIMED

Le projet PATRIM du PITER ALPIMED est approuvé à l'unanimité

5. Débat d'Orientations Budgétaires 2018

M. Guillaume Chaffardon explique les éléments exécutifs du budget 2017 et présente les orientations pour l'année 2018. En recettes, en 2017, le GECT a bénéficié en fonctionnement d'un report du résultat de l'exercice 2016 de 76.106,27 euro, des contributions Alpi Marittime et Mercantour pour 10.000,00 euro chacun, de recettes d'un montant de 81.131,42 euro au profit du projet UNESCO, d'une recette de 55.000,00 euro pour le projet "Abeilles" financé par la Fondation Monaco et le Gouvernement de Monaco. En 2017, une recette d'investissement de 4.880,00 euro a été réalisée pour l'amortissement du programme informatique.

Les trois-quarts des dépenses intervenues en 2017 correspondent aux dépenses du dossier UNESCO avec 61.283,35 euro pour l'établissement du dossier de candidature finale, 5.247,54 euro pour les actions de communication sur le projet et, enfin, dans le cadre du financement FNADT, 12.960,00 euro pour la création des outils pédagogiques en matière de géologie.

Les premières actions du projet Abeilles (7.374,50 euro avec un inventaire scientifique) et la manifestation Prairies Fleuries 2017 (12.462,94 euro) ont été organisées. Les frais de fonctionnement se sont élevés à 9.480,42 euro. Aucune dépense d'investissement n'a été effectuée.

A la fin de l'exercice 2017, un résultat positif de 123.428,94 euros est à noter. Ce dernier permettra au Parc d'honorer le salaire de Sophie Poudou en 2018 (en attendant le financement du PITER), de payer les contrats déjà attribués dans le cadre de l'UNESCO et ceux déjà prévus sur le projet Abeilles.

Pour l'année 2018, il est prévu, en ce qui concerne les recettes, un excédent positif à reporter de 128.308,94 euro, les contributions Alpi Marittime et Mercantour, les contributions des co-candidats UNESCO, le solde de la Fondation Prince Albert II de Monaco pour l'UNESCO, l'avance du FEDER des 3 premiers projets du PITER bénéficiant d'une avance de 10% pour PATRIM, INNOV et COORD sachant que ces avances seront payées au dernier trimestre. La trésorerie actuelle sera alimentée en 2018 seulement par les contributions de l'UNESCO, avec la difficulté que certains ne règlent pas leurs cotisations. Il sera donc important de les relancer le cas échéant. Il sera également nécessaire d'avoir recours au financement bancaire pour couvrir les dépenses liées au PITER, ce qui entraînera des coûts. Il s'agira donc d'être très vigilants sur la gestion des dépenses.

Les dépenses concernant l'année 2018 seront principalement liées à la candidature UNESCO (réception des experts-vérificateurs, actions de communication à renforcer pour accompagner la candidature). Les coûts seront importants. Il est également prévu des frais de fonctionnement courant, qui seront plus élevés cette année car le système organisationnel du GECT a été renforcé grâce au SICTIAM qui accompagne le GECT dans la gestion administrative (volets comptabilité et ressources humaines).

M. Christophe Viret, rappelle qu'au vu de tous ces éléments il convient d'être très attentifs aux dépenses et au suivi du budget.

Le Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018 est approuvé à l'unanimité.

006-200039667-20181203-2018_15-DE Regu le 04/12/2018

Questions diverses

Assemblée de la MOT à Nice

Les 22/23 mai 2018 se tiendra l'assemblée nationale de la MOT à Nice dont les membres visiteront le territoire de notre Parc européen. M. Christophe Viret indique que la MOT est un bureau national français qui fournit une assistance technique gratuite aux GECT sur toute la frontière. Il s'agit de spécialistes. Par son biais, le Parc européen pourrait entrer en contact avec un GECT opérationnel pour un échange d'expériences.

M. Giuseppe Canavese, demande s'il possible de présenter à la MOT l'opportunité de travailler aussi avec le GEIE, peut-être en organisant une réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 12h00.

Le président du GECT

Paolo SALSOTTO

Le directeur du GECT

Christophe VIRET

006-200039667-20181203-2018_15-DE Recu le 04/12/2018



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU GECT

"Parc Européen \ Parco Europeo Alpi Marittime \ Mercantour" du 29 mars 2018 à 12h00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois de mars à 12h00, dans la salle de réunion du Centre de visite du Parco Alpi Marittime situé à Vernante Ss 20 du Col de Tende n. 12, l'Assemblée du GECT — Groupement Européen de Coopération Territoriale "Parc Européen \ Parco Europeo Alpi Marittime \ Mercantour", légalement convoquée, s'est réunie en session ordinaire.

L'ordre du jour était le suivant:

- 1. Approbation du compte de gestion 2017
- 2. Approbation du compte administratif 2017
- 3. Affectation du résultat de l'exercice 2017
- 4. Approbation du Budget Primitif 2018
- 5. Définition et approbation du programme d'activité annuel 2018
- 6. Etat d'avancement du Plan d'actions transfrontalier 2016-2020
- 7. Indemnité de conseil du payeur départemental, chargé des fonctions de comptable public du GECT
- 8. Délégations de signature étendue au domaine des ressources humaines
- 9. Procédure d'achat public mise en œuvre au sein du GECT
- 10. Modalités d'accueil de stagiaires au sein du GECT

Questions diverses

T1-!1	nrécente:
talent-	nregente.

SALSOTTO Paolo	Président / APAM	PRESENT
GINESY Charles-Ange	Vice Président	PRESENT
MOLINARO Paolo	Représentant APAM	PRESENT
BLANCHI Fernand	Représentant PNM	PRESENT
VASSALLO Jean-Pierre	Représentant PNM	PRESENT

Également présents:

VIRET Christophe Directeur du GECT et du PNM

CANAVESE Giuseppe Directeur APAM et Directeur-adjoint du GECT

CHAFFARDON Guillaume Secrétaire-adjoint général du PNM

QUARANTA Daniela Employée APAM en qualité de secrétaire verbalisante

POUDOU Sophie Coordinatrice du projet PATRIM au sein du PITER ALPI MED.

Le quorum étant atteint, M. Paolo Salsotto, président, déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour:

1. Approbation du compte de gestion 2017

M. Guillaume Chaffardon explique que le compte de gestion est un document établi par le Comptable public qui reprend l'ensemble des recettes et des dépenses, qui produit le résultat et garantit la régularité et la sincérité des comptes. Il n'y a pas de divergence avec le compte de gestion produit par le GECT. Les résultats comptables sont les mêmes. Il a été rédigé sans réserve, et ceci est très important. Le compte de gestion 2017 a enregistré des recettes pour un montant de 156.131,42 € et des dépenses pour un montant de 108.808,75 €. En conséquence, l'exercice 2017 se clôture avec un crédit de 47.322,67 € et un excédent de 123.428,94 € à reporter en 2018 (comme indiqué en page 23 du compte de gestion 2017).

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité.

006-200039667-20181203-2018_15-DE Recu le 04/12/2018

2. Approbation du compte administratif 2017

M. Guillaume Chaffardon explique que le compte administratif est produit par le GECT. Il s'agit d' document qui reflète exactement le compte de gestion du Comptable public.

Le compte administratif 2017 a enregistré des recettes pour un montant de 156.131,42 € et des dépenses pour un montant de 108.808,75 €. En conséquence, l'exercice 2017 se clôture avec un crédit de 47.322,67 € et un excédent de 123.428,94 € à reporter sur l'exercice 2018.

Le Compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2017

M. Guillaume Chaffardon explique que le vote de l'affectation de l'excédent de l'exercice 2017 est obligatoire pour pouvoir reporter l'excédent en 2018 pour un montant égal à 123.428,94 euros. L'affectation de l'excédent de l'exercice 2017 est approuvée à l'unanimité.

4. Approbation du Budget Primitif 2018

M. Guillaume Chaffardon explique que le Budget primitif 2018 est équilibré en termes de fonctionnement et d'investissement.

Dans la section Investissements, se trouve la somme de l'amortissement du programme, aussi bien en recettes qu'en dépenses. Si ce montant n'est pas dépensé, il sera reporté sur l'année suivante.

La section de fonctionnement fait apparaître un montant total de 266.985,71 euros. Les recettes sont constituées par l'affectation de l'excédent de 2017, les contributions des membres fondateurs et des co-candidats de l'Unesco et par les premiers versements du FEDER pour la mise en œuvre du PITER. Les dépenses sont principalement des dépenses pour la candidature Unesco, pour les factures externes, et environ 25.000,00 euros pour les nouvelles dépenses. Il est essentiel de rechercher de nouveaux fonds pour de nouvelles actions sur le projet de l'Unesco. Sont également prévues des dépenses sur le projet Abeilles comme indiqué au budget du projet et des dépenses imprévues.

M. Christophe Viret souligne que la mission principale du GECT est de poursuivre les deux grands projets, Unesco et PITER, mais il rappelle également l'importance du plan d'action transfrontalier.

M. Giuseppe Canavese précise que le plan d'action est en cours grâce, entre autres, aux projets Alcotra. M^{me} Sophie Poudou informe que sont prévues des formations organisées par le Mercantour et qu'elles seront également ouvertes aux opérateurs italiens.

M. Christophe Viret propose d'organiser un événement symbolique avec une réunion de tout le personnel des deux parcs (peut-être aux Jardins Hanbury) afin de présenter le projet du loup, la candidature de Unesco, suivie d'un déjeuner ensemble et d'une visite des jardins. Date présumée : 29 mai ou 31 mai 2018.

Le budget Primitif 2018 est approuvé à l'unanimité.

(Annexe 3_Budget Primitif 2018)

5. Définition et approbation du programme d'activité annuel 2018

- M. Christophe Viret présente le programme d'activités pour l'année 2018 :
- 1- Priorité à la candidature Unesco et à la partie sur la communication.
- 2-Lancement du PITER.
- 3-Négociations des autres projets PITER MOBIL et CLIMA, avec un travail important pour le dépôt du dossier.
- 4-Poursuite du projet Abeilles.
- 5 Mise en œuvre du Plan d'action transfrontalier : le directeur précise qu'il est important de trouver un moyen pour que les agents de terrain puissent travailler ensemble ; que 2/3 réunions soient organisées chaque année avec leurs homologues italiens. Un des objectifs pour l'année 2018 doit être l'harmonisation de la réglementation : chiens, vélos (perte d'usagers qui ne sont pas informés).

Le programme d'activités annuel 2018 est approuvé à l'unanimité.

6. Etat d'avancement du Plan d'actions transfrontalier 2016-2020

Le Directeur du GECT, M. Christophe Viret, confirme que le personnel des deux parcs est engagé dans la mise en œuvre du Plan d'action transfrontalier 2016-2020.

Il est prévu d'organiser un événement pour les 30 ans de jumelage des deux parcs et pour les 40 ans du PNM avec la création d'un journal bilingue commun (INFO Alpes de la Méditerranée). Il est également prévu d'établir un rapport d'activité du GECT Parc européen.

006-200039667-20181203-2018_15-DE Regu le 04/12/2018

7. Indemnité de conseil du payeur départemental, chargé des fonctions de comptable public du GECT

M. Guillaume Chaffardon explique que le comptable public du GECT a droit à une indemnité, qui est par ailleurs très modeste.

L'indemnité du comptable public du GECT est approuvée à l'unanimité.

8. Délégations de signature étendue au domaine des ressources humaines

M. Guillaume Chaffardon explique qu'avec la délibération n°2017-17, le directeur lui a délégué sa signature ainsi qu'à Daniela Quaranta (employée APAM) pour les domaines administratif et financier. Il s'agit de modifier l'autorisation afin de l'étendre également aux ressources humaines. L'autorisation du directeur de déléguer la signature aux deux agents visés dans la Délibération n. 2017-

17 également en matière de ressources humaines est approuvée à l'unanimité.

9. Procédure d'achat public mise en œuvre au sein du GECT

Mme Daniela Quaranta présente le document en général.

M. Guillaume Chaffardon explique que dans le cas de marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 25.000,00 euros (hors TVA), il est nécessaire de mettre en place une procédure. Pour un montant inférieur à 25.000,00 €, il serait possible de ne pas procéder à la mise en concurrence. Toutefois, en prévision de la gestion des projets européens, le GECT a défini des règles pour une mise en concurrence même dans le cas d'un montant inférieur à 25.000,00 €.

La loi prévoit aussi que pour les marchés d'un montant égal ou supérieur à 221.000,00 euros, une commission composée de 5 membres de l'Assemblée et de 5 suppléants est obligatoire. Toutefois, l'Assemblée du GECT ne compte que 6 membres, et ceci ne sera donc pas possible. La MOT, si nécessaire, pourra fournir une analyse de la façon de résoudre ce problème.

La procédure d'achat public au sein du GECT est approuvée à l'unanimité.

10. Modalités d'accueil de stagiaires au sein du GECT

M. Guillaume Chaffardon explique que l'Assemblée du GECT doit donner son accord pour l'accueil des stagiaires au sein du Parc européen. L'accueil donne lieu au versement d'une gratification, soit une indemnité à temps plein d'environ 500 euros par mois. Les textes précisent que la gratification est obligatoire pour des périodes de plus de deux mois. En-dessous de cette période, la gratification est facultative. M. Chaffardon propose que l'assemblée autorise le directeur du Parc européen à accorder cette compensation également pour les stages d'une durée supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 2 mois.

M. Christophe Viret précise que cet aspect est fondamental, car les stagiaires effectuent très souvent un travail louable et très utile pour l'organisme. Le premier stage sur les "Prairies fleuries" est déjà prévu pour la semaine suivante. Cette modalité d'accueil sera valable pour tous les stagiaires, du côté français et italien.

M. Giuseppe Canavese souligne qu'il sera important de privilégier le bilinguisme dans les appels à candidature.

Les modalités d'accueil de stagiaires sont approuvées à l'unanimité.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 12h50.

Le président du GECT

Paolo SALSOTTO

Le directeur du GECT

Christophe VIRET